



Titre de séjour après divorce

Par **solutionSVP**, le **17/01/2012** à **15:57**

Bonjour à tous,

Après 3 ans de mariage, ma femme souhaite faire une demande divorce.

Je travaille à plein temps, et j'ai un titre de séjour « vie privée et familiales ». j'ai déjà eu 3 cartes d'un an. Cette année j'ai fait la demande pour la carte de 10 ans, après la préfecture, je suis convoqué à la mairie pour un entretien, il se trouve que ma femme ne veut pas me donner ni mon passeport (pour le refaire 6 mois) ni le livret de famille. Sachant pour se rendre à l'entretien à la mairie il faut les 2. Je suis bloqué.

Quelqu'un peut m'aider.

La ou je suis, après 3 ans et 5 mois da mariage la carte de 10 ans est elle accordée même en cas de problème avec ma femme ?

Dois-je refaire une demande d'un titre de séjour « Travailleur », sachant que je travaille dans la restauration en tant que serveur en CDI plein temps ?

Que me conseillez-vous de faire.

Merci à tous